

Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal du 21 mars 2026

(Conformément aux dispositions des articles L.2121-25 et R.2121 du CGCT)

Présents : Didier BOURNAT – Christophe CHARTOIRE – Karine DELMOTTE – Cyrille KLYSZ – Françoise BONNET – Jean-Patrick CAZAL – Annie AUDOUARD – Jérôme TAMBOIS – Alexandra POMMIER – Titouan DEHARBE

Absente représentée : Sylvie FOUQUÉ donne procuration à BOURNAT Didier

Date de convocation : 17/03/2026 - **Secrétaire de séance** : Karine DELMOTTE

Le Conseil municipal est installé sous la présidence de M. Didier BOURNAT Maire.

La doyenne de l'assemblée, Madame Françoise BONNET, procède à l'élection du Maire.

Modification du compte-rendu du 26/02/2026 : la durée de validité des DPE est de 10 ans et non 6 ans comme indiqué.

• **Election du Maire**

Monsieur Didier BOURNAT est élu Maire à l'unanimité (11 voix pour dont un pouvoir).

• **Détermination du nombre d'adjoints**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-1, L.2122-2 et R.2121-11 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal fixe le nombre d'adjoints au maire à trois (11 voix pour dont un pouvoir).

• **Election de la liste d'adjoints**

Monsieur Christophe CHARTOIRE est élu 1^{er} adjoint à l'unanimité (11 voix pour dont un pouvoir).

Madame Karine DELMOTTE est élue 2^{ème} adjointe à l'unanimité (11 voix pour dont un pouvoir).

Monsieur Cyrille KLYSZ est élu 3^{ème} adjoint à l'unanimité (11 voix pour dont un pouvoir).

• **Charte de l'élu local**

Le Maire donne lecture de la Charte de l'élu local et en remet un exemplaire à tous les adjoints et conseillers.

• **Indemnités du maire et des adjoints**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2113-20 et suivants

Vu le procès-verbal d'installation de Conseil municipal en date du 21 mars 2026,

Vu la délibération du Conseil municipal N° 01 – 2026/03/21 en date du 21 mars 2026 fixant le nombre des adjoints,

Vu les arrêtés municipaux du 21 mars 2026 portant délégation de fonctions aux adjoints,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au maire et aux adjoints étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

➤ d'attribuer à **M. BOURNAT Didier**, maire, une indemnité plus faible que celle prévue par la réglementation (14,55 % de l'indice terminal – indemnité versée de 598,08 € Brut)

➤ d'attribuer à **M. Christophe CHARTOIRE**, 1^{er} (ère) adjoint, une indemnité plus faible que celle prévue par la réglementation (7,18 % de l'indice terminal – indemnité versée de 295,14 € Brut)

➤ d'attribuer à **Mme DELMOTTE Karine**, 2^{ème} adjointe une indemnité plus faible que celle prévue par la réglementation (7,18 % de l'indice terminal – indemnité versée de 295,14 € Brut)

➤ d'attribuer à **M. KLYSZ Cyrille**, 3^{ème} adjoint, une indemnité plus faible que celle prévue par la réglementation (7,18 % de l'indice terminal – indemnité versée de 295,14 € Brut)

Le versement des indemnités de fonction prend effet au 22 mars 2026.

• Détermination du nombre de conseillers délégués

Suite à l'avis favorable du Bureau du contrôle de légalité et de l'intercommunalité de la Préfecture du Puy-de-Dôme, en date du 20 mars 2026, le maire propose au Conseil municipal de désigner les sept conseillers en qualité de conseillers délégués.

Le conseil municipal fixe le nombre de conseillers délégués au maire à sept.

• Indemnités de fonctions des conseillers délégués

Vu le procès-verbal d'installation de Conseil municipal en date du 21 mars 2026,

Vu la délibération du Conseil municipal N° 3 – 2026/03/21 en date du 21 mars 2026 fixant le nombre de conseillers délégués,

Vu les arrêtés municipaux du 21 mars 2026 portant délégation de fonctions des conseillers,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées aux conseillers délégués étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

➤ d'attribuer à **Mme Françoise BONNET**, conseillère déléguée, une indemnité de 3,52 % de l'indice terminal soit une indemnité versée de 144,69 € brut

➤ d'attribuer à **M. Jean-Patrick CAZAL**, conseiller délégué, une indemnité de 3,52 % de l'indice terminal soit une indemnité versée de 144,69 € brut

➤ d'attribuer à **Mme Sylvie FOUQUÉ**, conseillère déléguée, une indemnité de 3,52 % de l'indice terminal soit une indemnité versée de 144,69 € brut

➤ d'attribuer à **Mme Annie AUDOUARD**, conseillère déléguée, une indemnité de 3,52 % de l'indice terminal soit une indemnité versée de 144,69 € brut

➤ d'attribuer à **M. Jérôme TAMBOIS**, conseiller délégué, une indemnité de 3,52 % de l'indice terminal soit une indemnité versée de 144,69 € brut

➤ d'attribuer à **Mme Alexandra POMMIER**, conseillère déléguée, une indemnité de 3,52 % de l'indice terminal soit une indemnité versée de 144,69 € brut

➤ d'attribuer à **M. Titouan DEHARBE**, conseiller délégué, une indemnité de 3,52 % de l'indice terminal soit une indemnité versée de 144,69 € brut

Le versement des indemnités de fonction prend effet au 22 mars 2026.

• Délégations aux organismes extérieurs

Désignation	Délégués
Communauté de communes du Pays de St Eloy	BOURNAT Didier (titulaire) CHARTOIRE Christophe (suppléant)
SICTOM des Combrailles (ordures ménagères)	TAMBOIS Jérôme (titulaire) CAZAL Jean-Patrick (titulaire)
Syndicat Intercommunal de Voirie (S.I.V. de Menat)	KLYSZ Cyrille (titulaire) CHARTOIRE Christophe (titulaire)
Syndicat Mixte de Sioule et Morge (eau)	TAMBOIS Jérôme (titulaire) AUDOUARD Annie (titulaire) CHARTOIRE Christophe (suppléant)

S.M.A.D.C. (Syndicat mixte d'aménagement et de développement des Combrailles)	CHARTOIRE Christophe (titulaire) BOURNAT Didier (suppléant)
Mission Locale	TAMBOIS Jérôme (titulaire) CHARTOIRE Christophe (suppléant)
CLIC Riom Limagne Combrailles	POMMIER Alexandra (titulaire) AUDOUARD Annie (suppléante)
Centre national d'Action sociale (CNAS)	DELMOTTE Karine
Correspondant DÉFENSE	CAZAL Jean-Patrick
Syndicat intercommunal d'énergie de Saint-Eloy (SIE de Saint-Eloy)	TAMBOIS Jérôme (titulaire) BOURNAT Didier (Suppléant)
Représentant au assemblées générales des actionnaires, à l'assemblée spéciale des Petits Porteurs et au comité de contrôle analogue de la SEMERAP	BOURNAT Didier

• **Délégués à la commission communale obligatoire – Commission d'Appel d'Offres**

Président de la commission d'appel d'offres : M. Didier BOURNAT

Désignation	Membres titulaires	Membres suppléants
Commission d'appel d'offres (marchés publics)	KLYSZ Cyrille	AUDOUARD Annie
	TAMBOIS Jérôme	FOUQUÉ Sylvie
	CHARTOIRE Christophe	DELMOTTE Karine

• **Questions diverses**

➤ Le maire donne lecture de différents courriers des demandes de participation pour la réalisation de classes de découverte par les écoles primaires des communes de SERVANT et MENAT dont certains élèves sont domiciliés sur la commune ; les collèges de Jeanne d'Arc et d'Alexandre Varenne sollicitent également la commune pour la participation de voyages à l'étranger.

Le conseil prévoit d'allouer une participation de 200 € pour les élèves scolarisés en classe de troisième et 100 € pour les élèves scolarisés en primaire partant en classe de découverte pour un séjour d'une nuitée minimum.

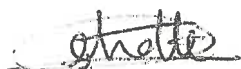
➤ Le Conseil départemental a mis en place une application gratuite INFOROUTE 63 permettant aux usagers de la route de connaître en temps réel les désagréments présents sur les routes du département.

➤ L'envoi par mail des convocations ou tout autre document émanant du secrétariat de mairie sera privilégié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 H 10

La Secrétaire de séance

Karine DELMOTTE



Le Maire,

Didier BOURNAT

